



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DPME  
Direction de la Prospective  
et des Moyens  
d'Enseignement  
SEPP  
Service de l'évaluation,  
de la prospective et  
de la performance

18\_309

DSI  
Direction des systèmes  
d'information  
Département  
des applications  
pour l'administration  
et l'enseignement  
D1

Assistance technique :  
0 810 000 238  
assistance@ac-nantes.fr

Contact :  
Eval-numeriques  
@ac-nantes.fr

B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3



Nantes, le 19 juillet 2018

Le Recteur de l'Académie de Nantes

à

Madame ou Monsieur le Chef d'établissement

s/c de Madame l'Inspectrice  
et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directrice et Directeurs académiques  
des services de l'Education Nationale

**Objet : Tests de positionnement en début de seconde – septembre 2018**

Conformément à la demande de Monsieur le Ministre, à la rentrée 2018, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met en place des tests de positionnement des élèves en début de seconde, sur le modèle de celui mené en sixième en novembre 2017.

L'objectif de ces tests est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs standardisés sur certaines compétences des élèves afin d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements, notamment dans la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé.

Au niveau académique, ce dispositif a pour visée d'enrichir et de compléter les outils de pilotage déjà existants.

Les tests de positionnement, **entièrement réalisés sur support numérique**, seront conduits **entre le lundi 17 septembre et le vendredi 5 octobre 2018** auprès de chacun des établissements français. **Tous les élèves de seconde générale, technologique ou professionnelle** devront passer ces épreuves construites de manière adaptative. Concrètement, après une première série d'exercices, l'élève sera orienté vers une seconde série en fonction de son niveau de maîtrise. Chaque élève sera évalué en **français et en mathématiques**. **Certaines épreuves relevant de l'audiovisuel nécessiteront l'utilisation d'écouteurs**. La passation des épreuves (environ 1 heure par épreuve, à planifier idéalement de manière non consécutive) sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation. Il est à noter **qu'aucun travail de correction ne sera demandé aux enseignants**.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, chaque établissement nommera :

- Un **responsable de la coordination** qui est chargé de la **planification des opérations** d'évaluation ; il n'est pas nécessaire que ce coordinateur soit un enseignant,
- Un **accompagnant numérique** chargé en amont de la préparation des conditions matérielles de la passation et de l'assistance informatique pendant l'épreuve,
- Au moins un **administrateur de test**, qui sera **responsable** de chaque épreuve et **assurera la passation**.



Préalablement aux passations, **à partir du 10 septembre 2018**, vous serez invité à vous connecter à une application de suivi des passations (ASP) via le portail des évaluations de la DEPP. Les identifiants de connexion de cette application en ligne vous seront adressés par la plateforme d'assistance académique.

2/2

**Durant la semaine du 10 au 14 septembre**, il s'agira donc de préparer les passations en utilisant cette application, c'est-à-dire :

- Saisir les informations sur les correspondants de votre établissement (responsable de coordination, accompagnant numérique, administrateur de test)
- Valider (ou corriger) les informations relatives aux classes (divisions, effectifs)
- Planifier le calendrier des passations de l'évaluation (vous pourrez diviser vos classes en deux groupes s'il s'avère que les bandes passantes sont insuffisantes pour faire passer en même temps tous les élèves d'une classe)
- Consulter et imprimer l'ensemble des documents d'accompagnement (guide de l'évaluation, guides techniques, support de présentation de l'évaluation).

J'attire votre attention sur la nécessité de **mettre à jour rapidement dans SIECLE les informations relatives à tous vos élèves de seconde, et ce dès le début du mois de septembre**, faute de quoi vous serez amené à compléter les données manquantes dans l'application ASP. En effet, seules les fiches SIECLE des élèves de seconde intégralement complétées à la date du 10 septembre seront présentes dans l'application ASP.

Une structure d'assistance académique est chargée de vérifier la planification de l'opération dans chaque établissement, et pendant la passation d'assurer le suivi des passations des établissements de l'académie avec la mise à jour quotidienne des « connexions » de passation.

Cette évaluation est déclarée à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) (loi 78-17 du 16 janvier 1978).

Je vous remercie du concours que vous apporterez pour mener à bien cette importante évaluation dans votre établissement et vous assure de l'entière disponibilité de mes services.

*Merçi pour votre engagement.*

William MAROIS